

Résumé des changements du second rapport

MAURICIE

Tout comme dans son rapport préliminaire en 2008, la Commission de la représentation électorale propose des changements aux limites de trois des cinq circonscriptions de la Mauricie, à commencer par celle de Laviolette, au nord. Pour lui éviter toute situation d'exception négative, deux municipalités lui sont ajoutées permettant de plus un respect intégral de la MRC de Mékinac et de la région administrative.

Au sud, il est à nouveau suggéré de mieux équilibrer les circonscriptions de Maskinongé et de Trois-Rivières entre elles; un objectif recherché par la Commission dès 2008 et bien accueilli par le milieu selon les intervenants entendus en audition publique.

Néanmoins, à la lumière de ces interventions, la Commission suggère une nouvelle délimitation pour y arriver, qui engendre un déplacement d'électeurs moins important. Seul le seul secteur de l'ancienne municipalité de Trois-Rivières-Ouest situé au sud de l'autoroute 40 serait transféré vers la circonscription de Trois-Rivières alors que l'essentiel du secteur nord de la ville, appelé « des Forges », demeurerait au sein de cette dernière circonscription.